

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-265 SERVICES A LA POPULATION

Service du nautisme : Modification du Règlement intérieur du Spot Iroise

Le rapporteur, M. Patrick APPERE
donne lecture du rapport suivant

SERVICES A LA POPULATION – Service du nautisme : Modification du Règlement intérieur du Spot Iroise

EXPOSE DES MOTIFS

La délibération B2017-11-289 du Bureau de métropole du 17 novembre 2017 a approuvé le règlement intérieur du Spot Iroise.

Ce règlement intérieur a pour objet de définir, pour les usagers, les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Ce document précise les dispositions relatives à l'accès au site, l'utilisation des racks de rangement et les règles de bon usage.

Les modifications apportées par ce projet de nouveau règlement intérieur portent essentiellement sur des précisions sur la gestion administrative et financière du Spot Iroise : délivrance de l'AOT et du code d'accès au service, modification des modalités de tarification pour un espace de stockage, indépendamment du matériel stocké pour les box, indivisibilité des mois de location .

Le projet ci-joint annule et remplace le règlement intérieur approuvé par la délibération susvisée du Bureau de métropole.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le nouveau règlement intérieur ci-joint du Spot Iroise de Brest métropole.

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE